

4 Économie

Conseil d'administration de la Caisse des pensions et des prestations familiales

Le budget prévisionnel 2019 arrêté à 87,12 milliards de francs

Innocent M'BADOUA

Libreville/Gabon

LA Caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'État (CPPF) a tenu hier son conseil d'administration, à l'hôtel Nomad de Libreville. Les treize administrateurs avaient à examiner huit points inscrits à l'ordre du jour. Parmi lesquels, le compte-rendu des activités 2017, l'examen et l'adoption du Plan stratégique 2018-2020, la présentation du niveau de réalisation du budget 2018, l'examen et l'adoption du budget 2019, la programmation des recours gracieux.

Pour Joël Ondo Ella, représentant les travailleurs, l'ordre du jour « touche à tout ce qui peut permettre à cette Caisse de répondre aux critères non seulement internationaux de fonctionnement d'une Caisse de pensions retraites et de prévoyance, mais aussi parce que les travailleurs gabonais attendent que se fasse l'arrimage des pensions au Nouveau système de rémunération des agents de l'État. »

S'agissant des prévisions budgétaires 2019, les ad-



M. Engonga Owono (en bleu), PCA de la CPPF, s'entretenant avec le directeur général, Marcel Mbelé Loussou.

ministrateurs ont arrêté le budget prévisionnel en recettes et en dépenses, à la somme de 87,12 milliards de francs. « Ce ne sont que des chiffres prévisionnels », prévient un administrateur. Les prestations techniques devraient absorber 85,163 milliards de francs. Le reliquat, de l'ordre de seulement 2,17% du budget total, étant affecté à l'administration de la CPPF.

Ces chiffres qui résonnent bien aux oreilles n'ont pas occulté les questions de fonds qui minent ladite caisse. Les administrateurs sont allés au fond des préoccupations. La majorité est tombée d'accord sur le fait que la CPPF, éta-



Axelle Carla Legnongo, représentant de la confédération syndicale USAP au Conseil d'administration de la CPPF.

blissement public à caractère administratif, dotée d'une autonomie de gestion administrative et fi-



Des membres du conseil d'administration planchant sur l'avenir de la CPPF.

avançait normalement depuis sa création. Mais, on se rend compte que le fonctionnement de la CPPF ressemble à un statu quo. Sinon, avec tout ce qu'on écoute, elle tendrait même à disparaître», s'inquiète Axelle Carla Legnongo de l'Union des syndicats de l'administration publique, parapublique et privée (USAP)

Dans son identification des problèmes qui minent le fonctionnement de la CPPF, Mme Legnongo énumère les points suivants : « les pensions ne sont pas réversées, un problème de rétention de l'information entre la tutelle et la direction générale, une forme de refus

de la tutelle de rendre cette caisse autonome; parce qu'il faut qu'elle le soit... Pourquoi la CNAMGS est autonome et non pas la CPPF ? Le ministère du Budget doit essayer un peu de lâcher la CPPF. »

Conseiller du ministre du Budget et des Comptes publics siégeant au conseil d'administration, Guy Gervais Mbongo Otando admet : « la principale difficulté à laquelle la Caisse des pensions et des prestations familiales est confrontée aujourd'hui est celle de son autonomie. Nous sommes dans un contexte économique difficile, et l'Etat n'a pas toujours toutes les facilités pour permettre à cet organisme de fonctionner de manière optimale. Toujours est-il que toutes les pensions sont payées à date, les prestations familiales le sont aussi. La question qui continue de se poser est celle du fonctionnement de la Caisse. »

Une chose est sûre, ce conseil a permis aux administrateurs de percer l'abcès, dans l'espoir que la CPPF devienne un outil performant de pensions et de prestations familiales au service des agents publics de l'État.

Hydrocarbures

La Goc et Perenco en association

LLIM

Libreville/Gabon

LA Société nationale des hydrocarbures, Gabon Oil company (Goc) et la compagnie pétrolière Perenco ont ratifié, mercredi matin, l'accord du gouvernement sur l'arrêté n° 000102/MPH/SG/DGH/D AEJF du 23 février 2016.

Cet accord vise, entre autres, le remboursement par la Goc de la quote-part des coûts portés par la société Pétrolière Gas Gabon (POGG) pour le compte de l'État au 30 septembre 2018, la mise à disposition des barils de pétrole ainsi qu'un accord d'association devant régir les relations entre les deux. « En 2016, les plus hautes autorités du pays ont décidé du trans-



Les deux parties procédant à la signature de l'accord...

fert de la gestion des participations de la direction générale des Hydrocarbures à la Société nationale des hydrocarbures (la Goc). La signature d'aujourd'hui vient de matérialiser ce transfert effectif de la gestion des participations. C'est à l'issue de très longues discussions, de

longues négociations qui ont duré près de trois à quatre mois avec Perenco. Nous devons nous réjouir aujourd'hui du résultat et, surtout, féliciter Perenco qui, par cet acte, manifeste son leadership non seulement de premier producteur gabonais. Mais aussi de leader dans le secteur.



...en présence de plusieurs experts.

Nous espérons aussi que les autres opérateurs du secteur pourront emboîter le pas les jours à venir », a indiqué l'A-DG de la GOC, Patrichi Christian Tanasa. Pour le directeur de Perenco, Baptiste Breton, ce partenariat qui vient d'être scellé est un accord historique d'association avec la

Goc. « On concrétise aujourd'hui de longues négociations et l'entrée de la Goc dans trente-deux titres miniers opérés par Perenco dont trois sont actuellement en exploration. Tous les autres sont en production. Cet accord est vraiment un pas en avant pour Perenco dans la

relation avec la Goc et il sera, j'en suis sûr, suivi dans un futur proche par d'autres accords », s'est-il réjoui.

Il faut préciser que l'arrêté N

000102/MPH/SG/DGH/D AEJF du 23 février 2016 donne mandat à la Goc de gérer, à la demande et pour le compte de l'Etat, directement ou indirectement, toutes activités relatives à la recherche, l'exploration, l'exploitation, la distribution, le transport, le stockage, la commercialisation et le raffinage. Ainsi que les participations de l'Etat dans tous les titres miniers du secteur pétrolier gabonais, en agissant en lieu et place, en tant que membre du groupe contracteur dans les différentes associations pétrolières auxquelles l'Etat fait partie

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 28/11/2018	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1328	1USD =	579,058	1 USD	601,603	CAC 40	28/11/2018	4 966,32
		CAD	1,5018	1CAD =	436,781	1 CAD	470,484	DOW JONES	28/11/2018	24 485,95
		JPY	128,6600	1JPY =	5,098	100 JPY	538,523			
		GBP	0,8875	1GBP =	739,123	1 GBP	792,197			
		CHF	1,1309	1CHF =	580,031	100 CHF	62 318,19			
		ZAR	15,6320	1ZAR =	41,962	100 ZAR	4 435,43			
		MAD	10,7730	1MAD =	60,889	1 MAD	64,28			
		CNY	7,8708	1CNY =	83,341	1CNY	85,84			
		KES	116,0600	1KES =	5,652	1KES	5,82			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
28 Novembre 2018: 60,71